

ASC TIR A L'ARC - COMPAGNIE DES ARCHERS EPLEUMIENS

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE ANNUELLE DE SECTION MERCREDI 03 SEPTEMBRE 2023 – 20H00

SIEGE SOCIAL DE L'A.S.C. – SAINT-APOLLINAIRE (21850)

Espace M. DAISEY et J. LAURENS CENTRE COMMERCIAL DE LA FLEURIEE

1°) Rapport moral de la Présidente ;

2°) Rapport financier du Trésorier saison 2024/2025, budget saison 2025/2026 ;

3°) Bilan des activités de la saison 2024/2025 ;

- Participation aux concours et résultats des championnats ;
- Compte rendu de l'activité de l'école de tir à l'arc ;

4°) Approbation des rapports, quitus aux membres du bureau et approbation du P.V. de l'Assemblée de section du 06 septembre 2024 ;

5°) Mise au vote du tarif des licences 2025-2026 :

Licence 1 ^{ère} année	Adulte – Compétition	155€ (objet promotionnel club inclus)
	Adulte – Loisir	145€ (objet promotionnel club inclus)
	Jeune	125€ (objet promotionnel club inclus)
Renouvellement de licence	Adulte – Compétition	135€
	Adulte – Loisir	125€
	Jeune	105€
	Découverte (du 01.03.2026 au 31.08.2026)	65€
	Non pratiquant	75€

6°) Matériel de prêt pour l'école de tir à l'arc (jeunes et adultes)

Rappel : mise à disposition gracieusement d'arcs d'initiation (sans le petit matériel).

Kits de rentrée (carquois, palette, protège-bras, 6 flèches) disponibles dès 70€ chez Besançon Archerie.

Location d'arcs de compétition selon le niveau de progression de l'archer.

7°) Présentation des projets pour la saison 2025/2026

- Téléthon
- DRE équipe classique homme
- Echange inter-ASC (krav maga, gymnastique)
- Echange avec le club d'astronomie SAB
- Abat oiseau

- Compétition extérieure : championnat de Côte d'Or TAEN
- Sortie du club dans l'Aube

8°) Questions diverses.

Clôture de l'assemblée de section.

--*--

Merci de bien vouloir honorer de votre présence cette Assemblée Annuelle, le verre de l'amitié clôturera cette assemblée.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer,

La Secrétaire-Adjointe
Katia CVITKUSIC



COMPAGNIE DES ARCHERS EPLEUMIENS – ASC TIR A L'ARC

**ASSEMBLEE ANNUELLE DE SECTION
03 septembre 2025**

POUVOIR DE REPRESENTATION EN CAS D'ABSENCE

Je soussigné (e)

Donne tout pouvoir à _____ pour me représenter et
prendre part à toutes délibérations et émettre tout vote sur les questions soumises lors
de l'assemblée annuelle des adhérents de l'A.S.C. tir à l'arc qui aura lieu mercredi 03 septembre 2025 à SAINT –
APOLLINAIRE au siège de l'ASC.

Fait à

Le

Signature précéder de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »

RAPPEL :

A renvoyer au plus tard le 27 août 2025

Les « bons pour pouvoir » sont limités au nombre de trois par membres présents lors des Assemblées.